

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL
D'YVERDON-LES-BAINS
sur la gestion de la Municipalité en 2013**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

Membres : Mmes et MM. Hélène Grand-Greub, Pierrette Roulet-Grin, Daniel Cochand, Pierre Hunkeler, Jean-Louis Klaus, Nicola Schirinzi, Yves Vuagniaux, Bart Wind.

Suppléants : Mmes et MM. Claude-Anne Jaquier, Martine Frey Taillard, puis Yann Mamin dès le 5 septembre 2013, Carmen Tanner, Emilienne Wagnière, Jean-David Chapuis puis Walter Müller dès le 27 juin 2013, Jacques Fivaz.

M. Pierre Hunkeler a été élu président, Mme Pierrette Roulet-Grin vice-présidente, M. Daniel Cochand secrétaire.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 2 septembre, 30 septembre, 13 octobre , 2 décembre 2013, 14 janvier, 24 mars, 28 avril et 5 mai 2014.

Comme l'an dernier, la commission a examiné la gestion de la Municipalité en étudiant plusieurs questions et sujets ciblés afin de pouvoir examiner en profondeur les thèmes choisis.

La COGE tient à remercier le syndic et les municipaux, chefs de services et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à ses questions, ainsi que le secrétariat général pour l'organisation pratique des séances. Elle a apprécié de pouvoir rencontrer des responsables de filières au sein de plusieurs services.

Table des matières

1. Municipalité	p.	2
2. Administration générale		
2.1 Secrétariat général	p.	4
2.2 Ressources humaines	p.	5
3. Culture et tourisme	p.	6
4. Jeunesse et cohésion sociale	p.	7
5. Energies	p.	8
6. Sécurité publique, Incendie et secours, Sports		
6.1 Police Nord vaudois	p.	9
6.2 Police administrative	p.	9
6.3 Sports	p.	10
7. Travaux et environnement	p.	11
8. Urbanisme et Bâtiments	p.	12
9. Conclusions	p.	13

1. Municipalité

Réponses aux vœux de la commission

La COGE note que, de manière générale, la Municipalité a apporté des réponses satisfaisantes à ses vœux exprimés en 2013 sur la gestion 2012 et constate, par exemple, que la liste à jour des différentes commissions extraparlimentaires est maintenant disponible sur le site Internet de la commune. Plusieurs réponses, mentionnées ci-dessous, restent toutefois insatisfaisantes.

Dans son vœu 1.1, la COGE demandait un meilleur équilibre entre les différents sujets dans le rapport de gestion de la Municipalité. La COGE constate que le rapport sur la gestion 2013 est mieux structuré et que les activités liées aux associations intercommunales sont rapportées de façon plus approfondie dans le cadre des différents dicastères concernés, même s'il subsiste quelques lacunes. La COGE suggère d'affiner encore le tri des informations fournies afin de se concentrer sur celles qui sont importantes.

Dans son vœu 6.1, la COGE demandait des statistiques claires et détaillées pour les accidents. Le rapport de gestion 2013 n'apporte pas encore une réponse satisfaisante sur ce point. Il est également nécessaire d'assurer que les statistiques sur le territoire yverdonnois soient comparables entre elles au fil des années ainsi qu'aux autres statistiques cantonales et fédérales.

Dans son vœu 8.1, la COGE demandait que la Municipalité délègue le municipal en charge des affaires sociales au comité de direction de la RAS et non sa collègue chargée de la culture. L'explication donnée par la Municipalité pour le maintien du statu quo ne convainc pas la commission. Une nomination ou une élection dans une association intercommunale est faite en principe pour la durée de la législature, mais peut être modifiée lors d'une séance de Conseil intercommunal. La COGE maintient donc son vœu. La situation actuelle conduit, par exemple, à devoir chercher dans le chapitre culture et tourisme du rapport de gestion le rapport sur le travail de la RAS en matière sociale.

Le vœu 9.2 demandait à la Municipalité de s'engager plus activement pour accueillir chaque année une ou des manifestations d'envergure aux Rives du Lac. La COGE constate que des réflexions sont toujours en cours, mais regrette que la concrétisation se fasse attendre. Elle suggère que la Municipalité se concentre sur l'accueil et l'encadrement des manifestations sans s'impliquer dans le contenu.

Participations communales

La COGE s'est entretenue le 30 septembre 2013 avec M. Daniel von Siebenthal, syndic et Mme Sylvie Lacoste, secrétaire générale.

La COGE précise qu'il s'agit d'une première prise de contact à ce sujet, qui préoccupe également la Commission des finances. La COGE demande notamment de clarifier et faciliter son accès aux rapports de gestion et comptes de ces entités, tout en notant que sa compétence ne couvre pas l'entier de leurs activités, mais uniquement celles qui concernent Yverdon-les-Bains.

Les participations communales sont extrêmement variées. Il y a, par exemple :

- des participations de minime importance comme dans la Société du téléski de Mauborget
- des participations actionnariales majoritaires ou quasi majoritaires dans des sociétés anonymes comme le Grand Hôtel des Bains, Cité des Bains, Travys, Sagenord, STRID et Y-Parc
- des engagements importants dans des entités intercommunales comme Police Nord vaudois, SDIS, ARAS, ASPMAD, l'Entente scolaire intercommunale.

Pour les participations d'envergure, la Municipalité indique qu'elle a mis en place des procédures régulières pour renforcer l'information et la discussion interne, afin notamment d'éviter d'avoir des décisions à prendre au dernier moment. Elle a codifié le rôle des délégués dans les sociétés où la commune joue un rôle prépondérant en leur donnant un cahier des charges générique et une lettre de mission.

La COGE constate que, en l'état actuel, l'information de la population en général et des conseillers communaux en particulier laisse encore à désirer. La plupart des sociétés, à l'exception de STRID,

TRAVYS et ainsi que de l'ADNV, n'ont pas toujours de site Internet avec accès aux rapports et aux comptes.

Les relations entre les entités en question et la commune ne sont pas toujours claires, faute de contrats de prestation lorsque la commune assure des services comme l'engagement et la gestion du personnel ou attend des services précis comme dans le cas de TRAVYS.

Suivi de la fusion avec la commune de Gressy

La COGE s'est rendue à Sermuz et Gressy le 24 mars 2014 pour évaluer la situation actuelle après la fusion formelle des communes de Gressy et Yverdon-les-Bains le 1^{er} juillet 2011. La commission a bénéficié des informations et conseils avisés de M. Philippe Gruet, conseiller communal habitant Sermuz et ancien conseiller municipal de Gressy. La commission a discuté de divers aspects de gestion avec les responsables du SEY et d'URBAT.

La commission a constaté avec satisfaction que la gestion de Sermuz et de Gressy est très bien intégrée par les services concernés. L'entretien courant des routes et bâtiments est fait à satisfaction et des solutions adaptées sont trouvées si nécessaire. Par exemple, le déneigement de la route est assuré par l'Etat, qui traverse dans tous les cas les localités, et celui des places et accès divers par M. Gruet.

La COGE a examiné quelques points de la convention de fusion.

Salles villageoises (art. 12). Les salles villageoises du Vieux Collège, l'abri PC, la salle de la Municipalité et le local attenant à l'abri des pompiers sont prioritairement à disposition des habitants de Gressy, mais également, en deuxième lieu, à d'autres intéressés, de même que le refuge, situé sur la commune de Suchy. La gestion des salles est faite localement par l'association villageoise (Le Patai), qui organise également les fêtes villageoises prévues à l'art. 13 de la convention. La location passe par le service des gérances. De manière générale, les locaux concernés sont peu utilisés. Des fêtes villageoises continuent d'être organisées régulièrement, avec un soutien communal.

L'entretien des espaces verts est assuré par le STE et par une entreprise privée.

La question des transports publics n'est pas vraiment résolue, en particulier pour Sermuz, qui n'est plus desservi. L'arrêt de bus le plus proche se trouve à la croisée de Pomy, à environ 700 m du village, l'autre au Bas-des-Monts.

Selon la convention, la location des esserts communaux (terrains agricoles) doit être proposée en priorité aux exploitants agricoles domiciliés dans l'ancienne commune, clause qui semble ne pas avoir toujours été clairement respectée.

Notons que la zone industrielle située le long de la route cantonale est pleinement utilisée.

Enfin, rappelons le remarquable oppidum de Sermuz, dont l'existence pourrait être plus activement rappelée.

Observation 1.1 Desserte de Sermuz

La COGE demande à la Municipalité d'obtenir la desserte de Sermuz par le moyen de transport le mieux adapté aux besoins.

Observation 1.2 Attribution de terrains agricoles

La COGE demande à la Municipalité d'attribuer la location des terrains agricoles communaux prioritairement aux exploitants agricoles reconnus domiciliés sur l'ancienne commune à laquelle ils appartenaient.

Vœu 1.1 Salles communales

La COGE invite la Municipalité à étudier les meilleures options possibles pour utiliser et valoriser au mieux les salles villageoises de Gressy et Sermuz.

2. Administration générale

M. Daniel von SIEBENTHAL, syndic

2.1 Secrétariat général

Agenda 21

La COGE s'est entretenue le 10 février 2014 avec M. Daniel von Siebenthal, syndic et Mme Marie Kolb, déléguée à l'Agenda 21.

Les activités dans le domaine Agenda 21 se concentrent sur trois thèmes : administration exemplaire, consommation et mobilité. Les aspects énergies sont traités par d'autres instances. La déléguée à l'Agenda 21 est chargée de la coordination générale, et au besoin de fournir les impulsions nécessaires. Plusieurs services, en particulier STE et SEY, ont nommé des responsables environnement.

Le Fonds développement durable, alimenté par un prélèvement de 0,2 ct par KW est disponible pour financer d'une part un bouquet de subventions annuel, d'autre part pour des projets alliant des aspects sociaux, environnementaux et économiques. Le but est de faire profiter les yverdonnois de ce fonds. La Municipalité en décide sur préavis d'une commission qui réunit des connaisseurs ou spécialistes de ces divers aspects. Peu de projets sont reçus et encore moins sont acceptés, ce qui fait que le fonds est loin d'être entièrement dépensé. Un travail de promotion et vulgarisation est donc nécessaire, avec une réflexion pour rendre le formulaire de demande plus clair et facile à utiliser.

Boussole 21 développé par le canton de Vaud pour l'évaluation des projets est un bon outil. Malheureusement, il est souvent utilisé très tard dans le développement des projets. Il devient souvent un simple constat de situation alors qu'il pourrait contribuer à optimiser les projets au stade du crédit d'étude déjà. Le choix de dix projets par an à évaluer par Boussole 21 semble arbitraire. Ce n'est pas le nombre, mais le type de projet qui doit être déterminant pour leur analyse.

Le plan de mobilité des employés communaux est en place et fonctionne malgré quelques inévitables réactions. Celui qui concerne les enseignants a causé plus de difficultés, vu le nombre de situations particulières pour lesquelles il est nécessaire de trouver des adaptations. Y-Parc commence à planifier un plan de mobilité, expressément prévu dans le nouveau Plan partiel d'affectation, mais pas les autres employeurs importants comme les EHNV, la HEIG, les Ateliers CFF, le CPNV.

Vœu 2.1 Agenda 21

La COGE invite la Municipalité à promouvoir plus activement le Fonds Agenda 21 et à simplifier le formulaire de demande pour le rendre plus facile à utiliser.

Vœu 2.2 Boussole 21

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que l'outil d'évaluation Boussole 21 soit utilisé suffisamment tôt dans la planification des projets et que le choix des projets à évaluer soit fait en fonction des caractéristiques des projets et non sur la base d'un quota annuel.

Vœu 2.3 Plans de mobilité

La COGE demande à la Municipalité de bien adapter ses plans de mobilité au but visé et aux besoins des utilisateurs. La commission demande également à la Municipalité d'intervenir activement auprès des employeurs importants de la ville, notamment des institutions qui dépendent de l'Etat, pour qu'ils mettent également en place leurs propres plans de mobilité.

Vœu 2.4 Droits d'utilisation des places de parc

La COGE demande à la Municipalité de comptabiliser les recettes liées à l'utilisation des places de parc dans le cadre du plan de mobilité dans les revenus du patrimoine financier communal et non dans un compte Agenda 21.

2.2 Ressources humaines

La COGE s'est entretenue le 30 septembre 2013 avec MM. Daniel von Siebenthal, syndic et Christian Sinner, responsable des ressources humaines.

Engagement du personnel

La recherche de personnel se fait en général par le service des RH, avec l'aide de spécialistes en recrutement dans des cas particuliers.

Tout engagement commence par une définition claire du profil du poste et la définition du type de compétences attendues. Au 2^e, voire 3^e entretien, une mise en situation est organisée ou un échantillon du travail demandé. Après l'engagement, un bilan est fait au bout de trois mois, puis d'une année.

Cette démarche produit de bons résultats, les échecs sont rares et liés à des situations particulières comme des domaines dans lesquels les candidats sont rares.

Si les relations entre l'employeur et un employé deviennent difficiles, avec des situations problématiques, un processus est mis en place afin, d'une part de bien cerner les causes et l'origine du problème, d'autre part de faire ce qui est possible pour le résoudre.

Si aucune solution ne paraît possible, il y a alors séparation en suivant les règles établies dans le statut du personnel ou par la signature d'une convention de départ.

Cela se passe en général correctement, voire bien. Les situations difficiles sont rares, mais elles sont en général très longues et délicates. Longues parce que tout doit être fait pour trouver une solution raisonnable, délicates parce que l'information reste interne aussi longtemps que le processus est en cours.

La COGE comprend les règles de protection de la personnalité et du respect des procédures qui s'appliquent, mais désire ne pas être mise devant des faits accomplis en cas de situations très difficiles.

Santé et sécurité au travail

La COGE s'est entretenue le 10 février 2014 avec MM. Daniel von Siebenthal, syndic, Christian Sinner, chef de service, Julien Crot, chef de service adjoint et Mme Sandra Seuret, coordinatrice sécurité et santé au travail.

Les aspects sécurité et santé au travail sont régulièrement gérés au niveau des services. Une nouvelle impulsion est donnée par l'engagement en juin 2013 d'une coordinatrice pour ces deux domaines importants pour la gestion des ressources humaines de la Ville. Les services au sein desquels les risques professionnels sont évidents font l'objet d'une attention particulière, mais les aspects liés aux tâches de bureau ne sont pas négligés, en particulier l'ergonomie des postes de travail. Les liens entre santé physique et santé psychique sont bien reconnus. La formation des cadres, tant obligatoire que facultative, est renforcée, en insistant sur les aspects prévention.

Le taux d'absentéisme n'est pas particulièrement élevé, mais peut être amélioré par une évaluation plus précise de sa répartition et de ses causes et un suivi attentif lors d'absence de longue durée. Les problèmes éventuels peuvent remonter au service des ressources humaines par la hiérarchie, ou être signalés directement au service par les personnes concernées.

3. Culture et tourisme

Mme Nathalie SAUGY, municipale

La COGE s'est entretenue le 18 novembre 2013 avec Mme Nathalie Saugy, Municipale, et M. Raphaël Kummer, chef du service de la culture.

La promotion et les activités touristiques de la Ville sont gérées par la Direction du tourisme d'Yverdon-les-Bains Région Jura/Lac, qui dépend de l'ADNV et comprend sept offices dont celui d'Yverdon-les-Bains.

L'Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon et environs (OTTY), transformé de société simple en association en 1999, existe toujours, mais sans activités notables, sinon de transférer les contributions financières locales à l'ADNV.

Le budget de tourisme régional est alimenté à hauteur de 3,1 % par une subvention cantonale, 47,7 % par les subventions communales, 5,8 % par la participation des communes, 11 % par les partenaires, 1,9 % par les hôtels, 3,8 % par les cotisations des membres et 21,6 % par les taxes de séjour. Le soutien de la Ville au tourisme est de Fr. 399'000.- au budget 2013.

Il n'y a pas de contrat de prestations ou de convention entre la Ville et l'ADNV au sujet de l'Office du tourisme, mais une participation à l'élaboration des programmes ainsi que de la planification touristique, comme la stratégie 2012-2015 disponible sur le site de l'ADNV. La COGE prend note des ambitions de cette stratégie et attend à ce qu'elle se traduise rapidement en actions et mesures plus concrètes.

Des collaborations actives sont aussi établies avec l'association Jura & Trois-Lacs, qui groupe 6 cantons et avec le RVAJ (Réseau des villes de l'arc jurassien), qui réunit 17 communes. Ces activités montrent que la région se tourne vers le Jura, alors que, paradoxalement AggloY assimile l'agglomération yverdonnoise à la Métropole lémanique. Un équilibre doit donc être activement cherché entre ces deux pôles.

L'importance est de conserver une vision large et régionale. Le touriste doit être intéressé par plusieurs lieux et activités. Il faut aussi trouver des créneaux et des caractéristiques qui permettent de se démarquer d'autres régions qui font également leur promotion. La coordination est importante pour obtenir un renforcement mutuel des activités de promotion par les institutions elles-mêmes, comme les musées, et par l'Office du tourisme.

Un atout de la ville est le nombre de manifestations gratuites offertes régulièrement. Au niveau des grandes manifestations de type Sonisphere / Metallica, la recherche est toujours en cours, avec une réflexion sur le positionnement à encourager pour la Ville.

Observation 3.1 Tourisme

La COGE demande à la Municipalité d'agir plus activement dans le domaine du tourisme, notamment en précisant concrètement les prestations attendues de l'Office du tourisme, en encourageant le développement de la capacité d'accueil et en développant enfin une signalétique efficace et homogène.

Vœu 3.1 Evénements

La COGE demande à la Municipalité de susciter un ou des événements artistiques annuels d'envergure pour valoriser et améliorer l'image de la ville.

4. Jeunesse et cohésion sociale

M. Jean-Claude RUCHET, municipal

La COGE s'est entretenue le 20 janvier 2014 avec M. Jean-Claude Ruchet, municipal, M. Laurent Exquis, chef de service et Mme Esther Martinet, responsable Enfance et famille.

Horaires scolaires

Les horaires actuels sont adaptés à ceux des transports publics, notamment des cars postaux qui amènent les élèves des villages environnants, ce qui évite des courses spéciales (sauf une pour les petits de Gressy). La pause de midi permet aux élèves qui le désirent de rentrer à la maison, et à peu près à la même heure.

Restaurants scolaires

Les locaux et installations actuels permettent d'accueillir tous les élèves intéressés, moyennant un transport du collège du Cheminet, aux capacités trop réduites, vers la cantine des Isles, suffisamment grande. La pause uniformisée à midi ne permet plus d'organiser deux services. La préparation des repas reste centralisée aux Isles et aux Cygnes, sauf pour les Quatre-Marronniers. La collaboration avec les Alizés a permis de mettre à disposition des places supplémentaires.

Des locaux de pique-nique sont également prévus. Une modeste contribution annuelle de Fr. 30.- est demandée aux parents pour couvrir une partie des frais de locaux et de surveillance.

Devoirs surveillés

Les élèves inscrits restent désormais une heure complète après l'école, même s'ils ont terminé leurs devoirs. Les besoins en locaux et encadrement ont donc fortement évolué. 80 personnes sont engagées pour une heure quatre fois par semaine, avec un cahier des charges précis. Il manque une structure adéquate pour mieux cadrer une organisation aussi complexe, qui implique des lieux très divers et des effectifs importants, et dépend directement de la commune et non de l'institution scolaire.

Conseil d'établissement

Il a pris une vitesse de croisière, avec des réunions plénières de ses 32 membres quelques fois par année, et un travail important dans les quatre groupes de travail sur la sécurité, la santé, la culture et le parascolaire. Il reste à améliorer les retours réciproques entre les délégués au Conseil d'établissement et les institutions qu'ils représentent (parents d'élèves, enseignants, écoles, groupes politiques, société civile).

Crèches

Le manque de places reste important, avec des listes d'attente qui continuent à augmenter. Il n'y a malheureusement toujours pas de projets concrets de la part d'employeurs de la place, sinon des discussions préliminaires avec l'hôpital d'Yverdon-les-Bains.

Observation 4.1 Devoirs surveillés

La COGE demande à la Municipalité de mettre en place une structure d'encadrement des devoirs surveillés adaptée à l'ampleur de la tâche et à la complexité de la mission.

Vœu 4.1 Crèches et mamans de jour

La COGE demande à la Municipalité d'encourager et soutenir le développement de nouvelles crèches, notamment par des entreprises et administrations, ainsi que de susciter des vocations de mamans de jour.

5. Energies

Mme Gloria Capt, municipale

La COGE s'est entretenue le 20 janvier 2014 avec Mme Gloria Capt, Municipale et MM. Philippe Gendret, chef de service, Olivier Schmid, responsable du Bureau technique, Lionel Faivre-Pierret, responsable finances et controlling et Jean-Marc Sutterlet responsable réseau électrique et éclairage public.

Eau

Sagenord : le contrat de prestations avec la commune d'Yverdon a enfin été finalisé, de même que la lettre de mission aux délégués de la commune à la SA. Un site Internet est en préparation pour communiquer les informations importantes au public. Un accès protégé permettra de mettre à disposition des administrateurs les documents utiles. Le Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE) est également en voie de finalisation. Le plan des investissements, qui couvrira la question de la redondance, soit par les puits d'Orbe, soit par pompage au lac, est à l'étude.

Les sources du Cosseau continuent d'assurer près de la moitié de la consommation de la Ville. Elles doivent toutefois être mises hors service pour cause de turbidité en période de très fortes précipitations.

Le développement d'un Plan directeur communal de la distribution d'eau a permis de constater que, de façon générale, le réseau actuel est bon.

Electricité

Le contrat global de fourniture de courant arrive à terme en 2014 et sera remplacé par des contrats d'achats par tranches, ce qui permettra de mieux profiter de possibilités de baisse de prix, dans un marché devenu instable, compliqué et marqué par une forte concurrence. Peu de clients éligibles ont été perdus. Des clients institutionnels importants ont pu être conservés, et nombre d'autres clients fidélisés. Un problème se pose avec des chaînes commerciales qui demandent des offres globales pour leurs succursales dans la Suisse entière.

Gaz

Le réseau nécessite des améliorations, surtout pour supprimer certains goulets à capacité limitée. La fourniture est assurée par Gaznat qui a peu de marge de manoeuvre, ses contrats de fourniture à terme étant valables jusqu'en 2020.

Renouvellement du réseau

Un plan précisant l'âge des conduites et le nombre de fuites et d'incidents divers permet de définir les zones d'intervention prioritaires. Une conférence de coordination technique interservices a été créée, avec la participation du secrétariat général qui assure le lien direct et efficace avec la Municipalité. La collaboration, la prise de décisions, le suivi de celles-ci sont ainsi largement facilités. En parallèle, le Service informatique développe une couche commune pour tous les services concernés par les interventions sur les rues et réseaux de la commune.

Cadastre souterrain

Les plans de tous les réseaux sont maintenant accessibles directement et sur le terrain par les collaborateurs du SEY, soit par tablette soit par iPhone. L'instrument, très intuitif, a été très rapidement adopté. Il donne également le détail et les coupes des installations, ce qui facilite et accélère le travail lors d'interventions sur le réseau, notamment en cas de fuites ou de pannes. Le logiciel permet également de commencer immédiatement le rapport d'intervention.

Récupération de la chaleur des effluents de la STEP

Les eaux tièdes de la STEP seront mises à disposition de preneurs de chaleur. Le projet a bien avancé et est confié par contrat à EKZ (Entreprise électrique de Zürich), qui a une bonne expérience dans le domaine.

Géothermie

Diverses études sont en cours pour bien évaluer les avantages et les risques éventuels. Le puits profond prévu serait remplacé par un puits de moyenne profondeur (environ 1400 m), qui permettrait une récupération d'énergie thermique, mais sans production d'électricité.

6. Sécurité publique - Incendie et secours - Sports

M. Jean-Daniel Carrard, municipal

6.1. Police Nord Vaudois

La COGE s'est entretenue le 18 novembre 2013 avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal et Pascal Pittet, commandant et chef de service.

Les effectifs de la police régionale au 1^{er} novembre étaient de 99,4 ETP, avec 106 personnes en tout. Les policiers en formation devraient compléter l'effectif et assurer le remplacement de ceux, peu nombreux, qui quittent le corps et les départs à la retraite.

A cela s'ajoute la police administrative, qui reste communale, et les assistants de police qui s'occupent essentiellement des parkings. La COGE regrette que la formation des assistants de

police de la Ville ne soit pas élargie, ce qui permettrait de décharger les policiers de certaines activités.

Il faut rappeler par ailleurs que ni la police ni les assistants ne s'occupent des parkings situés sur le territoire privé de la commune. C'est aux ayants droit d'intervenir, au besoin, par la Commission de police.

Concernant les radars, la pose d'un radar préventif précède toujours celle d'un radar répressif. Les contrôles faits avec ce dernier confirment un respect généralement bon de la vitesse maximale autorisée, avec 3 à 5 % de dépassement et peu de gros excès, même si ceux-ci peuvent être particulièrement graves.

Les relations avec les commerces et établissements publics ont été réactivées, avec la mise sur pied d'une passerelle d'échanges et une collaboration dans le cadre du concept City Patrol mis en place par plusieurs grandes enseignes de la place.

Les locaux inoccupés font l'objet d'une attention particulière, vu les usages divers et parfois peu recommandables qui peuvent en être faits. La police rappelle les propriétaires à leurs obligations de surveillance et de contrôle. Le phénomène reste heureusement localisé et limité.

Une coordination cantonale beaucoup plus active se met en place pour les campagnes de prévention, avec des actions ciblées sur des thématiques comme les cambriolages. La ville est heureusement moins touchée par l'augmentation de ce type de délits observée dans d'autres régions.

Le vol de vélos n'est pas en diminution et reste une plaie pour les yverdonnois, d'autant plus que bien peu de deux-roues sont retrouvés. La COGE note que des réflexions sont en cours et demande des actions fermes et imaginatives pour réduire sérieusement le problème, faute de pouvoir l'éliminer.

La COGE déplore que les voyageurs et clients des commerces de la gare continuent à devoir passer devant un « comité d'accueil » particulier à Yverdon-les-Bains et regrettable pour l'image de la ville. La police maintient une surveillance régulière à cet endroit, renforcée par des actions ponctuelles, mais elle se heurte au manque de suivi de la chaîne pénale. La COGE insiste pour que des efforts supplémentaires soient faits pour décourager tant les vendeurs que les consommateurs de substances prohibées, et pour obtenir un suivi plus déterminé après dénonciation.

Les caméras de surveillance ne découragent guère le trafic de stupéfiants. Elles restent utiles pour rassurer la population, faciliter les enquêtes, notamment par la police cantonale en cas de délits et de recherche de personnes, même si, pour l'instant, leur champ de surveillance est limité. Les caméras privées, notamment dans les commerces ou la surveillance de zones sensibles, sont aussi utiles. Leurs images peuvent être conservées en cas de soupçon de délit.

Observation 6.1 Assistants de police

La COGE demande à la Municipalité d'élargir et renforcer la formation et les tâches des assistants de police.

Observation 6.2 Interdiction de périmètre

La COGE demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'édicter des interdictions de périmètres pour des délinquants récidivistes.

Vœu 6.1 Vols de vélos

La COGE demande à la Municipalité de prendre des mesures déterminées et imaginatives pour diminuer drastiquement les vols de vélos et augmenter significativement le taux de récupération.

Vœu 6.2 Surveillance à la gare

La COGE demande à la Municipalité de renforcer la pression pour limiter les activités illicites ou désécurisantes à la gare et d'étudier l'opportunité d'étendre le champ de surveillance des caméras.

6.2 Police administrative

Centre funéraire

La COGE s'est entretenue au centre funéraire le 24 mars 2014 avec MM. Pascal Pittet, chef de service, Vincent Audemars, responsable de la police administrative, Olivier Collet gérant du centre et Jean-François Sutterlet, responsable d'immeubles.

Par son architecture, sa décoration et sa gestion, le centre funéraire d'Yverdon-les-Bains répond parfaitement aux fonctions qu'il doit remplir.

Des améliorations récentes ont été apportées, comme le carré des anges, qui aide les familles et les proches à faire le deuil d'un enfant défunt.

Il reste à améliorer les installations de réfrigération et à aménager un local simple qui permette d'abriter le matériel et les machines dispersés dans le cimetière, dont la gestion et l'entretien sont assurés par le personnel de la police administrative.

Observation 6.3 Local technique pour le cimetière

La COGE demande à la Municipalité de prévoir rapidement un local adéquat pour abriter les équipements techniques utilisés pour la gestion du cimetière.

6.3 Sports

Salle de sport des Isles

La COGE s'est entretenue sur place le 10 février 2014 avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal, Jean-Michel Benay, chef de service, José Fardel, intendant et Jean-Jacques Jobin, architecte à URBAT.

Deux ans après sa première visite, la COGE a constaté que la salle de sports des Isles est bien utilisée et très appréciée par ses nombreux utilisateurs. Le problème des gradins béton proches des surfaces de jeux a été atténué par une couverture en bois, la possibilité de poser des filets, et la possibilité d'éloigner les limites de jeux pour les sports comme le futsal. Les qualités de la salle font qu'elle est souvent utilisée pour des rencontres de haut niveau. Ces manifestations ont en général lieu le week-end et empiètent donc peu sur les périodes scolaires. Un travail est en cours pour trouver des activités alternatives lorsque la salle n'est malgré tout pas disponible pour les écoles.

Le stationnement déborde sur les champs voisins en cas de grosse affluence. La résine utilisée en hand-ball est difficile à nettoyer – problème connu un peu partout. Les gradins sans appui pour le dos sont peu confortables à la longue. Un aspect inattendu de sécurité oblige à trouver une solution rapidement : des enfants peuvent grimper sur les poutres de bois de la structure oblique et se trouver dangereusement près des fenêtres de la galerie. La COGE note que le problème est pris au sérieux et que les mesures de protection nécessaires seront prises rapidement.

Plusieurs sociétés continuent de regretter le peu d'armoires frigorifiques disponibles dans le bar de la galerie.

Il est compréhensible que seule la Cuisine du Parc ait accès à la cuisine professionnelle du pavillon voisin que cette société exploite en gérance, mais des points d'eau (arrivées et évacuations) devraient être disponibles pour les sociétés qui n'y recourent pas.

Vœu 6.3 Points d'eau

La COGE demande à la Municipalité de prévoir un ou plusieurs points d'eau (arrivée et écoulement) à l'extérieur de la salle pour les sociétés qui ne recourent pas aux services de la Cuisine du Parc et désirent s'organiser elles-mêmes.

7. Travaux et Environnement

M. Marc-André Burkhard, municipal

La COGE s'est entretenue le 4 novembre 2013 avec MM. Marc-André Burkhard, municipal, Sandro Rosselet, chef de service et Vincent Nicolet, responsable du bureau technique.

Réseau routier

Le projet concernant la gestion du patrimoine routier a été accepté par le Conseil communal le 9 juin 2011 (préavis 11.09). Il vise à dresser un inventaire des routes, à connaître leur état, à planifier les mesures et à suivre l'évolution du réseau. La mise à jour est prévue tous les 5 ans.

Les résultats de cet inventaire, à l'automne 2013, sont bons. Une couche « routes » est ajoutée au SIT communal. Le service est très satisfait de l'outil mis à sa disposition, qui permet notamment de donner une base objective aux décisions concernant les entretiens lourds et les investissements. Combiné aux plans directeurs d'autres services comme le SEY, il facilite l'analyse des priorités, même si, dans la majorité des cas, ce ne sont pas les urgences routières, mais en particulier l'état des infrastructures souterraines qui dictent les travaux. D'autres critères entrent également en ligne de compte, comme d'éviter d'ouvrir deux routes proches dans un intervalle rapproché, les nuisances, les reports de trafic (quelques pour cent de report peuvent parfois contribuer à saturer des carrefours). Des oppositions peuvent modifier très fortement le calendrier des travaux.

Les décisions concernant le réseau routier doivent également tenir compte des besoins futurs et des possibilités de requalification de certaines routes. Le profil doit permettre à la chaussée de servir à stocker très temporairement les eaux en cas de très fortes précipitations, tout en évitant les débordements sur le domaine privé.

Les données recueillies et le logiciel ne permettent toutefois pas d'éviter les surprises dues à l'état du soubassement, découvert lors de l'ouverture de la route.

Des discussions sont en cours pour que Swisscom utilise dans toute la mesure du possible les infrastructures existantes et que les chantiers soient bien coordonnés.

La réfection de la rue des Isles (préavis 12.20) a été bien menée, à la satisfaction des riverains. La finition de la superstructure, y compris la cunette centrale en pavé, est prévue en été 2014, en période de vacances scolaires, vu le nombre d'enfants qui se déplacent dans cette zone.

Les gros travaux d'entretien du réseau routier (préavis 12.21) sont terminés à satisfaction pour plusieurs chantiers comme la route de Cheseaux-Noréaz (en bonne collaboration avec cette commune) et le giratoire des Remparts. Le giratoire du Pont Tordu restera provisoire jusqu'en 2018 au moins à la demande du service des routes. Une mise à l'enquête légalisera cette situation temporaire. Un préavis sera présenté au printemps 2014. Une amélioration de l'esthétique est tout de même attendue vu la position stratégique de l'ouvrage à l'entrée de la ville. Les travaux à la rue William-Barbey ont été retardés, car Swisscom a l'intention de poser des tubes.

En règle générale, STE travaille avec les entreprises locales et veille à préserver des contacts de confiance avec celles-ci, qui collaborent également entre elles pour des travaux spécifiques.

Vœu 7.1 Plans directeurs des infrastructures

La COGE demande à la Municipalité de veiller à la coordination étroite entre les plans directeurs des différents services qui gèrent les infrastructures, tant souterraines que de surface.

Vœu 7.2 Entrées de ville

La COGE demande à la Municipalité de poursuivre et renforcer l'amélioration des entrées de ville afin de les rendre plus esthétiques et accueillantes.

8. Urbanisme et Bâtiments

Mme Marianne Savary, municipale

Projets en cours

La COGE s'est entretenue le 2 décembre 2013 avec Mme Marianne Savary, municipale et M. Markus Baertschi, chef de service.

Le Plan de quartier St-Roch-Haldimand a permis le développement immédiat et la mise à l'enquête d'un projet de construction sur l'intégralité du périmètre concerné. Il a toutefois été nécessaire de négocier avec le nouveau propriétaire un concept énergétique allant au-delà des exigences légales minimales, car la convention prévoyant une labellisation Minergie passée avec les anciens propriétaires ne lie pas les nouveaux.

Pour le Coteau Est, la procédure de remaniement parcellaire de terrains à bâtir avance bien, en accord avec tous les propriétaires concernés. L'avant-projet des travaux collectifs est à l'examen auprès des services de l'Etat, et devrait passer à l'enquête publique en été 2014.

L'acquisition des Anciens Arsenaux a été finalisée. Une personne résidant sur place a été engagée pour la surveillance et l'entretien minimal du site. Une partie des locaux est utilisée par le SDIS et par des archives de l'Etat, les surfaces extérieures louées à des transporteurs. Tous ces usages sont évidemment concédés à titre précaire uniquement.

La phase participative concernant la Place d'Armes est terminée. Un appel à candidatures est lancé pour un concours parallèle concernant les aménagements de surface et un appel à investisseurs pour le parking souterrain.

L'inventaire concernant l'assainissement phonique des rues est terminé. Les tronçons à assainir sont définis et les mesures nécessaires seront prises petit à petit, soit lors de réaménagements routiers (revêtement phono-absorbant et / ou réduction de vitesse), soit, en dernier recours, par l'amélioration des fenêtres. La COGE insiste sur l'importance de prendre également des mesures pour limiter les bruits particulièrement dérangeants, comme ceux qui sont produits par certains véhicules ou des modes de conduite bruyants. La coordination des mesures phoniques avec les projets STE et SEY est assurée par superposition "manuelle" des couches.

Le cahier des charges de la révision du Plan directeur communal est en voie d'élaboration, avec une réflexion approfondie d'une part pour en faire une démarche simple et efficace, d'autre part pour assurer en parallèle la révision du PGA, une démarche que la COGE estime très utile.

L'équipe URBAT est de nouveau complète, avec l'engagement de plusieurs nouveaux collaborateurs.

Les oppositions à des demandes de permis de construire et autres projets sont en augmentation. Le phénomène est lié à l'évolution de notre société où la défense des intérêts privés devient souvent prépondérante et l'assistance d'avocats dès le début d'une procédure plus fréquente. La commune est souvent prise dans ce qui ressort plutôt de querelles entre voisins. Pour les grands projets, le service fait un gros travail d'information d'une part, de facilitation de négociations d'autre part. Concernant le traitement des oppositions, il serait utile que les commissions chargées de l'étude de préavis proposant de lever celles-ci puissent être informées plus précisément des négociations faites avec les opposants et des protocoles d'accords éventuels.

Il faut noter l'augmentation des litiges entre la commune et les bureaux et entreprises chargés de projets communaux. Citons notamment les problèmes de ventilation au pavillon des Isles, le toit et les catelles de la piscine couverte, et la procédure concernant la piscine extérieure qui en est à sa 20^e année.

Edifices religieux

La COGE s'est entretenue au temple de Fontenay le 24 mars 2014 avec MM. Baertschi, chef de service URBAT, Jean-François Sutterlet, responsable d'immeubles et le pasteur Daniel Gloor.

Les édifices religieux propriété de la commune sont le Temple, le temple de Fontenay, l'église de Gressy, la chapelle des Cygnes et la chapelle du château.

L'attaque de mэрule découverte au Temple a été pratiquement circonscrite, il reste à assurer les travaux de désinfection et remplacement des parties boisées touchées. La chapelle des Cygnes est en bon état.

Le temple de Fontenay fête ses 50 ans en 2014 et mérite quelques aménagements et remises en état. Il s'agit notamment de relever l'orgue, de poursuivre la protection du béton extérieur par un enduit pour éviter les problèmes de carbonatation et de négocier avec les monuments historiques la suppression de quelques bancs pour augmenter l'espace pour des rencontres ou pour des chœurs ou orchestres.

Pour l'église de Gressy, il s'agira de mettre les installations électriques aux normes actuelles. Quant à la jolie chapelle du château, elle reste peu connue et très peu utilisée.

9. Conclusions

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les différents chefs de service et responsables d'entités pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect et de la prise en compte des observations et vœux formulés dans le présent rapport, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2013.

Yverdon-les-Bains, le 8 mai 2014

Le président



Pierre Hunkeler